

## Des milieux humides et aquatiques remarquables mais menacés

**Des milieux humides en régression → Enjeu de préserver et restaurer les milieux humides, confrontés aux épisodes de sécheresse à venir**

- Stopper l'extension et les impacts de l'urbanisation (destruction de prairies, imperméabilisation des sols et perturbation des écoulements des eaux pluviales, fragmentation des habitats...) sur les milieux humides
- Intégrer les enjeux de préservation des milieux humides dès l'amont des projets, appliquer la séquence Eviter Réduire Compenser (en privilégiant l'évitement et la réduction d'impact, la compensation en gain de fonctionnalité)
- Inventorier, suivre, évaluer les mesures compensatoires suite à des destructions de zones humides

- Soutenir une agriculture adaptée au contexte humide de la plaine basse de la Scarpe via la filière d'élevage notamment
- Stopper la disparition des prairies et l'extension du drainage dans la plaine humide de la Scarpe

- Améliorer la connaissance des 1 500 mares et plans d'eau (type, fonctionnement, gestion...), valoriser leur potentiel écologique
- Stopper la création et/ou l'extension de plans d'eau dans la plaine humide de la Scarpe

- Stopper le développement des peupleraies dans les milieux humides d'intérêt écologique fort de la plaine humide de la Scarpe

- Surveiller la présence et l'extension des espèces exotiques envahissantes associées aux milieux humides et aquatiques, lutter contre

- Identifier au sein du bassin-versant, les installations d'assainissement non collectif susceptibles d'impacter la qualité des milieux humides d'intérêt. Les classer en « zones à enjeux environnementaux ».

**Un fonctionnement naturel des cours d'eau largement perturbé, un potentiel de trame bleue non exploité → Enjeu de restaurer et entretenir le réseau hydrographique, restaurer le potentiel piscicole des cours d'eau**

- Restaurer l'écosystème cours d'eau, valoriser son potentiel hydraulique et écologique (restauration hydro géomorphologique, génie écologique, qualité de l'eau). Planifier l'entretien et la gestion des 350 km de réseau hydrographique principal (ripisylve, végétation herbacée, prolifération aquatique)

- Accompagner les propriétaires riverains pour assurer l'entretien des 1300 km de réseau complémentaire

- Favoriser les habitats d'intérêt pour la faune piscicole et aquatique (berges de la Scarpe à l'aval de Saint-Amand-les-Eaux, ripisylve à Thun-Saint-Amand, lagunes),

- Favoriser la libre circulation piscicole (depuis l'aval du Décours et de la Traitoire vers l'amont, vers le nœud hydraulique du Douaisis pour les anguilles)

- Pérenniser le suivi et l'entretien des passes à poissons et frayères, identifier et aménager des zones potentielles de fraie notamment en bord à Scarpe

- Intégrer à tout projet (travaux sur ouvrages, restauration de milieux naturels) l'analyse des zones de croissance, de reproduction, d'alimentation piscicole et les possibilités de migrations

## Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable

**La nappe de la craie prisée et vulnérable → Enjeu de connaissance, de solidarité, de prévention des pollutions**

Pérenniser l'alimentation en eau potable en anticipant une vision prospective de la demande et de l'état de la ressource en lien avec la Sensée et le Valenciennois.

Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée : vitesse de recharge, interdépendances, niveau de pompages, aire d'alimentation...

Limiter le gaspillage de la ressource, notamment en poursuivant l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et en sensibilisant l'ensemble des acteurs et des usagers aux économies d'eau

Renforcer la concertation et les solidarités entre les collectivités territoriales compétentes en matière d'alimentation en eau potable.

Définir une stratégie d'adaptation du territoire face aux sécheresses : économiser (ré évaluation des volumes autorisés, attention particulière aux demandes de nouveaux forages, alternatives à l'utilisation de l'eau potable pour certains usages), recycler, préparer la gestion de crise en cas d'arrêt de sécheresse.

Renforcer la capacité de recharge de la nappe de la craie par la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et lutter contre les pollutions diffuses dans l'aire d'alimentation des captages (118 km<sup>2</sup> où la craie affleure au sud du territoire). Poursuivre l'Opération de Reconquête de la Qualité des eaux Scarpe aval sud.

Prévenir les pollutions accidentelles au droit des captages par une mise en œuvre de prescriptions de DUP et par la retranscription dans les documents d'urbanisme pour protéger de l'urbanisation.

**La nappe du calcaire carbonifère → Enjeu de suivi en lien avec le Hainaut Belge**

Contribuer au suivi de la zone de répartition des eaux en transfrontalier et avec la Métropole lilloise, pour les communes de Bachy, Mouchin, Aix, Maulde et Nomain.

Faire valoir l'importance de la protection de la nappe du calcaire carbonifère dans un contexte quantitatif déficitaire pour assurer la pérennité économique et symbolique des activités d'embouteillage et de thermalisme de Saint-Amand-les-Eaux

## Des sources de pollutions diffuses et diversifiées, une mauvaise qualité de l'eau

**Enjeu de maîtrise des rejets polluants par des modifications de pratiques**

- Finaliser les efforts engagés en matière de lutte contre les macro polluants au niveau des stations d'épuration
- Prévenir les pratiques impactant le fonctionnement des stations d'épuration : rejets dangereux, macro déchets (lingettes...) ainsi que les micropolluants, tant pour les particuliers que les activités économiques raccordées au réseau
- Réaliser les diagnostics permanents (réglementaires) pour les agglomérations d'assainissement de +600kg/j/DBO5

- Développer la surveillance des déversoirs d'orage dans les secteurs identifiés « sensibles pour la gestion de l'eau », au-delà des obligations réglementaires. Focaliser les moyens dans les « zones prioritaires » selon une logique « impact milieu »
- Inciter au préventif, développer la gestion durable des eaux pluviales

- Accompagner (sensibiliser, former, équiper) l'arrêt des produits phytosanitaires non agricoles (espaces publics, jardins privés). Dans les zones les plus vulnérables aux pollutions, expérimenter jusqu'au zéro phyto dans les cimetières et terrains de foot

- Accompagner les initiatives pour une agriculture économiquement viable préservant la ressource en eau, via des pratiques de désherbage sans pesticides notamment.

- Améliorer la connaissance des activités artisanales et industrielles. Renforcer les exigences via les conventions de rejets dans les systèmes d'assainissement. Accompagner les activités suivant les substances dangereuses mesurées. Renforcer la veille sur les polluants émergents.

- **Accompagner la prise de compétence « eaux pluviales urbaines » par les EPCI**, en cohérence avec les autres compétences eau potable, assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) afin d'assurer une gestion du grand cycle de l'eau d'une part. Identifier ensuite les outils à mobiliser en priorité par territoire d'EPCI.

**Améliorer la prise en compte de l'eau dans la planification territoriale**

**Assurer la concertation avec les territoires voisins pour améliorer et partager la connaissance des enjeux eau inter bassin versant**, avec les SAGE limitrophes : des cours d'eau qui dépassent les limites administratives, des systèmes d'assainissement à cheval sur plusieurs SAGE, des enjeux de continuités écologiques, des masses d'eau souterraines communes, des prélèvements d'eau importés et exportés des territoires voisins...

**Anticiper l'adaptation de notre territoire au changement climatique**, caractérisé notamment par 3 risques : une tension sur la ressource en eau potable, risque de pénurie, la diminution quantitative et qualitative des eaux de surface, la multiplication des phénomènes pluvieux extrêmes

## Des phénomènes d'inondations aggravés par les activités anthropiques

**Enjeu de réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels**

- Améliorer la prise en compte des risques naturels dans l'urbanisme, par l'accompagnement des communes et des choix d'aménagement et des techniques de construction adaptées
- Maitriser les ruissellements en zones urbanisées, notamment par la promotion de la gestion alternative des eaux pluviales

- Rétablir la capacité de débordement des cours d'eau dans les milieux naturels, par la mise en place de plans de gestion combinant lutte contre les inondations et restauration écologique des cours d'eau
- Améliorer la coordination des ouvrages hydrauliques
- Prévenir l'érosion diffuse agricole et urbaine, notamment en tête des bassins-versant

- Développer une culture du risque et une capacité à la gestion de crise.